

RECTIFICATIF

ANNULATION DU DEPOT DES CONDITIONS DEFINITIVES EN DATE DU 05 MAI 2008 CONCERNANT DES BONS D'OPTION TURBOS SUR INDICE AVEC REGLEMENT EN ESPECES EFFECTUE AUPRES DE LA BANQUE DES COMMUNIQUEES DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS EN DATE DU 29 AVRIL 2008

Calyon Financial Products (Guernsey) Limited (l'Emetteur) et CALYON (le Garant) informent l'ensemble des investisseurs que le dépôt des Conditions Définitives en date du 05 mai 2008 concernant des Bons d'Options Turbos sur Indice avec Règlement en espèces dont les caractéristiques sont décrites en annexe est **annulé**.

En conséquence, L'Emetteur et le Garant **demandent aux investisseurs de ne pas tenir compte de l'émission dont les caractéristiques sont décrites en annexe.**

Annexe

CONDITIONS DEFINITIVES EN DATE DU 05 MAI 2008

Emetteur : Calyon Financial Products (Guernsey) Limited

Garant : Calyon

Date d'Emission : 05 mai 2008

Admis à la négociation sur l'Eurolist d'Euronext Paris SA

Etablissement Souscripteur : Calyon

Devise de Règlement : EUR

Nombre minimum de Bons d'Option négociables sur Euronext Paris : 1

Modalités d'assimilation : Non applicable

Quotité d'Exercice Minimale: 1

Quotité d'Exercice Maximale pour les Bons d'Option de type Américain (sauf pour l'exercice automatique à la Date de Maturité) : Non applicable

Modalités d'exercice : par Exercice Automatique

Clause de Radiation :

- la cotation des Turbos sur Euronext Paris SA s'achèvera le sixième Jour de Bourse précédant la Date de Maturité (cette date étant exclue) et aucune transaction sur les Turbos ne pourra avoir lieu au-delà de l'heure de fermeture de ce sixième Jour de Bourse (sous réserve de toute modification de ce délai par les autorités compétentes, modification pour laquelle la responsabilité de l'Emetteur et du Garant ne pourra être engagée),
- la négociation des Turbos sur Euronext Paris SA sera suspendue dès la constatation par Euronext Paris SA de la survenance de l'Evénement Désactivant (cette suspension sera confirmée par l'Agent de Calcul et les avis de radiation seront publiés par Euronext Paris SA par la suite).

Système de compensation : Euroclear France

Référence du Prospectus de Base, des Suppléments au Prospectus de Base, du Document de Référence et des Actualisations du Document de Référence: Prospectus de Base visé par l'Autorité des marchés financiers le 11 décembre 2007 sous le n°07-471 et Supplément visé par l'Autorité des marchés financiers le 06 mars 2008 sous le n°08-046, le document de référence enregistré par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro R.07-088 en date du 1^{er} juin 2007 et l'actualisation du document de référence déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.07-0293-A01 en date du 31 août 2007.

Contact investisseurs : N°Vert 0 800 880 632

Tableau n° 1 :

Tranche	Nature	Type	Nombre	Sous-jacent	Prix d'émission	Prix d'exercice	Date de maturité	Lot de Bon(s) d'Option	ISIN Code	Code commun
CALL 1A	Turbo	Européen	1 000 000	CAC 40	4,4	4500	19-sept.-08	100 bons d'option pour 1 indice	GG00B2R27565	36053038
CALL 1B	Turbo	Européen	1 000 000	CAC 40	3,3	4600	19-sept.-08	100 bons d'option pour 1 indice	GG00B2R27672	36053046
CALL 1C	Turbo	Européen	1 000 000	CAC 40	2,2	4700	19-sept.-08	100 bons d'option pour 1 indice	GG00B2R27896	36053054
PUT 2A	Turbo	Européen	1 000 000	CAC 40	4,4	5300	19-sept.-08	100 bons d'option pour 1 indice	GG00B2R27904	36053062

Tableau n° 2 :

Tranche	Bourse/ Promoteur	Marché Lié	Taux de conversion
CALL 1A	Euronext Paris SA	Euronext.liffe, Paris	Non applicable
CALL 1B	Euronext Paris SA	Euronext.liffe, Paris	Non applicable
CALL 1C	Euronext Paris SA	Euronext.liffe, Paris	Non applicable
PUT 2A	Euronext Paris SA	Euronext.liffe, Paris	Non applicable

Avertissement de l'Emetteur : Les Bons d'Option sont sujets à d'importantes fluctuations de cours qui peuvent, dans certaines circonstances, se traduire par une perte intégrale de leurs prix d'achat. L'attention des acquéreurs potentiels est attirée sur le fait qu'il ne devront prendre leur décision d'investissement qu'après examen approfondi avec leurs propres conseils de l'adéquation de ces Bons d'Option au regard de leur situation financière.